

QUADRIMM
PROPOSITION DE
COMMERCIALISATION



Syndic · Gestion · Location · Vente



PROPOSÉE PAR QUADRIMM

location@quadrimm.com / 04 48 20 50 28



QUADRIMM

L'AGENCE QUI VOUS RESSEMBLE

QUI SOMMES NOUS ?

Quadrimm est le titre que veulent écrire les trois associés de l'agence. Trois anciens collègues devenus amis, nous avons décidé d'unir nos expériences et savoir-faire afin de pouvoir apporter une nouvelle dimension dans le secteur de l'immobilier et ainsi atteindre notre objectif commun : votre satisfaction !

L'agence souhaite donc se différencier en mettant tout en œuvre pour répondre au mieux à vos besoins et à vos exigences en gardant les valeurs qui nous sont chères.

Notre complémentarité nous permet d'offrir un accompagnement complet et optimal dans les quatre grands axes de l'immobilier : le syndic de copropriété, la gestion locative, la location et la vente.

Nous souhaitons devenir un acteur fort sur le marché immobilier Montpelliérain qui est en perpétuelle évolution. Pour cela, nos engagements sont : professionnalisme, confiance, proximité et réactivité.

Et si on parlait immobilier autour d'un café ?

DISPONIBILITÉ, PERFORMANCE ET SUR MESURE



NOS SERVICES

GESTION

La gestion d'un logement est un travail à temps plein. Confier ses biens à Quadrimm c'est garantir une sécurité et une valorisation de son patrimoine.

LOCATION

Votre gestionnaire est votre partenaire de confiance pour la location de votre bien. Quadrimm vous accompagne dans ce projet en sécurisant vos revenus locatifs et en valorisant votre patrimoine.

SYNDIC

Une copropriété entretenue et valorisée est notre leitmotiv. Nous confier votre immeuble vous garantit un suivi réactif et transparent. Quadrimm s'engage à mettre sa disponibilité et son expérience au service de votre résidence.

VENTE

Quadrimm s'occupe de tout, de l'estimation jusqu'au carton en passant par la vente. Confiez nous votre bien car rien ne s'improvise et nous avons à cœur de mettre notre expertise à votre disposition.

QUADRIMM

SERVICE LOCATION

Nos Prestations

- Commercialisation du bien sur nos supports de communications
- Visite du logement
- Sélection et Etude de solvabilité des candidats à la location
- Rédaction du bail et de l'acte de caution
- Transmission de tous les documents obligatoire
- Signature du bail et de l'acte de caution ainsi que de tous les documents obligatoires (Diags, règlement de copro, etc)
- Etablissement de l'état des lieux à l'entrée du locataire par un expert indépendant certifié et assuré (ADENA).
- Remise des clés, réception du premier loyer, réception du dépôt de garantie, encaissement des honoraires.

**RAPIDITÉ,
VISIBILITÉ ET
SÉCURITÉ**



HONORAIRES

Frais de mise en place du locataire imposés par la loi. La Loi Alur nous impose un tarif obligatoire correspondant à la surface du bien loué multipliée par la somme de **13 € (10€ de frais d'agence + 3€ d'état des lieux)** pour les zones tendues (Montpellier en fait partie) et à 11 € pour les autres zones.

Exemple : votre logement mesure 25m². Vous avez 325€ de frais de mise en place de locataire (13 x 25 = 325)